

**SECTION I                      FORMATION PASTORALE SUPERVISÉE DE BASE**

- Sous-section 1    Admission à la formation de base**
- Sous-section 2    Objectifs de la FPS**
- Sous-section 3    Candidats ayant une formation scolaire non traditionnelle ou différente**
- Sous-section 4    Directives aux fins de l'évaluation**
  - A.            Autoévaluation de l'étudiant – formation de base**
  - B.            Évaluation par le superviseur – formation de base**
- Sous-section 5    Stages effectués par le passé**

**Sous-section 1    Admission à la formation de base**

Les personnes qui désirent s'inscrire à un programme de base de Formation pastorale supervisée (FPS) doivent soumettre leur demande au centre de formation de leur choix, respecter la procédure et satisfaire aux conditions établies. (L'ACPEP tient à jour une liste de programmes approuvés, de centres accrédités et de superviseurs certifiés pour l'ensemble du Canada.)

La procédure comporte habituellement une entrevue, menée par un superviseur de l'ACPEP ou par tout autre examinateur qualifié que le superviseur peut proposer.

**Sous-section 2    Objectifs de la FPS**

Les objectifs du programme de base de FPS pour l'étudiant sont les suivants :

- a)            démontrer concrètement une prise de conscience de son individualité relativement à la pratique du ministère et de la manière dont cette pratique affecte les autres personnes, en ayant notamment une ouverture aux questions œcuméniques, multiconfessionnelles et multiculturelles;
- b)            démontrer concrètement une prise de conscience de la manière dont les attitudes, les valeurs et les postulats d'une personne influent sur sa pratique du ministère;
- c)            démontrer concrètement une prise de conscience de l'importance du rôle de l'intervenant en pastorale dans les relations interdisciplinaires;
- d)            développer leur capacité d'utiliser la méthode de l'apprentissage expérientielle;
- e)            apprendre à faire appel au groupe de pairs pour obtenir du soutien, pour dialoguer et obtenir des commentaires de manière à intégrer leurs caractéristiques personnelles à la pratique de la pastorale;
- f)            utiliser la supervision individuelle et de groupe à des fins de croissance personnelle et professionnelle et pour développer leur capacité d'évaluer la pratique individuelle du ministère;
- g)            intégrer leurs connaissances en théologie et en sciences humaines et sociales dans la compréhension de l'expérience humaine.

**SECTION I**

**FORMATION PASTORALE SUPERVISÉE DE BASE**

**Sous-section 3 Candidats ayant une formation scolaire non traditionnelle ou différente**

Lorsqu'un candidat au programme de formation de base ou avancé possède une formation scolaire non traditionnelle ou différente, il peut faire une demande au président du Comité régional d'admission de l'ACPEP/CAPPE pour être admis à un programme de formation. Le document *Guidelines for entry into or placement in CAPPE's clinical Educational Process from an Alternate or Irregular clinical Educational Background* doit servir de guide dans le traitement de cette demande. **(Voir Annexe V, Section I)**

**SECTION I****FORMATION PASTORALE SUPERVISÉE DE BASE****Sous-section 4 Directives aux fins de l'évaluation****A. Autoévaluation de l'étudiant – formation de base**

Nom de l'étudiant :  
Superviseur enseignant :  
Centre de formation :  
Période de formation :  
Date :

Voici les facteurs dont vous devez tenir compte pour rédiger votre autoévaluation dans le cadre du programme de formation. Les phrases en italique correspondent aux objectifs du programme de base de FPS tels qu'établis à la *sous-section 1*

1. « *Démontrer concrètement une prise de conscience de son individualité relativement à la pratique du ministère et de la manière dont cette pratique affecte les autres personnes, en ayant notamment une ouverture aux questions œcuméniques, multiconfessionnelles et multiculturelles.* »

Faites vos commentaires sur le type de personne que vous croyez être comme prestataire de soins spirituels. Décrivez le genre de relations que vous établissez avec les personnes auprès desquelles vous pratiquez votre ministère.

2. « *Démontrer concrètement une prise de conscience de la manière dont les attitudes, les valeurs et les postulats d'une personne influent sur sa pratique du ministère.* »

Décrivez de quelle manière vos attitudes, vos valeurs, vos croyances et vos idées influent sur l'aide spirituelle que vous apportez à d'autres personnes.

3. « *Démontrer concrètement une prise de conscience de l'importance du rôle de l'intervenant en pastorale dans les relations interdisciplinaires.* »

Décrivez votre manière de fonctionner comme membre d'équipes ou de groupes interdisciplinaires et faites votre évaluation de ce point de vue.

4. « *Développer sa capacité d'utiliser la méthode de l'apprentissage expérientielle.* »

Décrivez la manière dont vous vous êtes servi de cette méthode d'apprentissage. Quelles nouvelles façons de voir et quelles compétences vous a-t-elle permis d'intégrer à votre manière d'agir?

5. « *Apprendre à faire appel au groupe de pairs pour obtenir du soutien, pour dialoguer et obtenir des commentaires de manière à intégrer ses caractéristiques personnelles à la pratique de la pastorale.* »

Décrivez votre relation avec chaque étudiant de votre groupe de pairs et évaluez le rôle que vous avez joué dans l'élaboration de ces relations. Qu'avez-vous appris sur vous-même grâce à chacune de ces personnes? Quelles connaissances importantes avez-vous acquises sur le fonctionnement de groupe ou sur la dynamique de groupe en général?

**SECTION I**

**FORMATION PASTORALE SUPERVISÉE DE BASE**

**Sous-section 4 Directives aux fins de l'évaluation (suite)**

6. *« Utiliser la supervision individuelle et de groupe à des fins de croissance personnelle et professionnelle et pour développer sa capacité d'évaluer la pratique individuelle du ministère. »*

Décrivez la dynamique de vos relations avec votre superviseur et les autres membres du personnel enseignant, et faites une évaluation de la manière dont vous avez tiré profit de la supervision personnelle.

7. *« Intégrer ses connaissances en théologie et en sciences humaines et sociales dans la compréhension de l'expérience humaine. »*

Commentez votre évolution en ce qui a trait à la réflexion théologique et expliquez de quelle manière vos connaissances de la théologie interagissent avec vos conceptions d'ordre psychologique.

8. Quels sont vos objectifs professionnels et personnels pour l'avenir suite à votre expérience de FPS?
9. Dans l'ensemble, que pensez-vous de votre expérience de FPS?

**SECTION I**

**FORMATION PASTORALE SUPERVISÉE DE BASE**

**Sous-section 4 Directives aux fins de l'évaluation (suite)**

**B. Évaluation par le superviseur – formation de base**

Nom de l'étudiant :

Superviseur enseignant :

Centre de formation :

Période de formation :

Stage de FPS :

Date :

1. Comment cette personne a-t-elle évolué du point de vue de sa conscience d'elle-même (c.-à-d. qu'elle a démontré un renforcement de sa prise de conscience), entre autres en ce qui concerne la portée de son mode d'action sur les autres, notamment son ouverture aux questions œcuméniques, multiconfessionnelles et multiculturelles?
2. Comment cette personne est-elle devenue plus consciente (c.-à-d. qu'elle a démontré concrètement sa prise de conscience) de ses attitudes, de ses valeurs et de ses idées, ainsi que de la manière dont ces caractéristiques personnelles marquent son travail pastoral?
3. De quelle manière cette personne a-t-elle assumé son rôle pastoral dans ses relations multidisciplinaires?
4. Comment cette personne a-t-elle tiré profit de la méthode d'apprentissage expérientielle?
5. Cette personne a-t-elle fait appel à ses pairs en vue d'établir un dialogue et ainsi obtenir du soutien et des commentaires de manière à intégrer ses caractéristiques personnelles à sa pratique de la pastorale?
6. Comment cette personne a-t-elle tiré profit de la supervision individuelle et de groupe pour se perfectionner sur le plan professionnel et développer sa capacité d'évaluer sa pratique du ministère?
7. Comment cette personne a-t-elle réussi à intégrer ses connaissances théologiques et psychologiques de manière à mieux comprendre la condition humaine dans le cadre de son travail sur le plan de la foi?
8. Quelles recommandations souhaitez-vous faire à cette personne en rapport avec les objectifs qu'elle s'est fixés aux plans des connaissances et de la vocation?

Chaque évaluation d'unité doit comprendre :

- une déclaration signée et datée (par l'étudiant et le superviseur), qui comprend ce qui suit.

On demande à l'étudiant de cocher l'un des énoncés suivants :

J'ai reçu et lu cette évaluation et j'en ai discuté.

J'ai reçu, lu et discuté cette évaluation mais souhaite exercer mon droit d'y adjoindre un commentaire signifiant mon désaccord.

**SECTION I                      FORMATION PASTORALE SUPERVISÉE DE BASE**

**Sous-section 5    Stages effectués par le passé**

Pour que soient reconnus un ou plusieurs stages de formation en pastorale clinique (FPC) ou de formation en counseling pastoral (FCP) effectués par le passé, il est essentiel de fournir une évaluation signée par un superviseur enseignant qui était membre en règle de l'ACPEP/CAPPE au moment où le stage a été effectué. Cette évaluation sera déterminante.